

[Faint, mostly illegible handwriting]

63 p.
 137 p. for the River.
 Reports
 T.
[Red stamp]
 137 p. for the River.
 Reports
 T.

Jerusalem
July 29. 1904.

No. 44.

Sir,
 Mr. Acting Consul Monahan,
 in his Despatch No. 59 of October 1,
 1900, reported to Your Excellency
 the departure for Egypt of Mons^r.
 Photios, the newly appointed Greek
 Patriarch of Alexandria, whose
 nomination had been opposed by

Russia

His Excellency
 The Right Hon^{ble}
 Sir H. O'Connor, G. C. B.
 &c. &c. &c.

12
to
p
n
a
g
C
i
a
c
c
r
c
L
132
Russia, and in previous correspondence,
but more especially in my Despatch
No. 34 "Confidential" of August 19, 1899.
I had the honour to acquaint Your
Excellency with the action of Russia
in interfering in the affairs of the
Greek Patriarchate in Jerusalem.

I now beg to transmit to
Your Excellency herewith a Copy
of a "pro memoria" which was handed
to me, a few days ago, by the Secretary
of the Greek Patriarchate, after a
conversation he had had with
me

me, on the subject of an attempt recently
made by the Russian clergy, with
the support of the Russian Government,
to establish a Laura of Russian monks
at a place called Ain Farah, about
two hours distance north east of Jerusalem.

It would appear that a Russian
monk from the monastery of Pantelimon
of Mount Athos, named Cosithcos, together
with two other monks from the same
place, purchased, in the month of
January last, with the assistance of
the Russian Consulate General, the
ruins of an ancient church and
convent situated at Ain Farah, a
ravine

ravine somewhat difficult of access,
but in which a copious spring of
good water exists, which afterwards
makes its way into the Jordan valley.

As the monks of Mount
Athos are considered ottoman
Subjects, and as, moreover, according
to the rules of the Greek Church, no
monk is permitted to acquire property
in his own name, the monk Dositheos
purchased the ruins in his pre-sacerdotal
name of Demetrius Popoff, and, under
this designation, possesses the property
as a Russian Subject, and has the
assistance

assistance and protection of the
Russian Consulate General. A
Laura, or retreat of Russian monks,
members of the Greek Orthodox Church
has, accordingly, been founded in
Palestine.

The Greek Patriarchate in this
city has protested energetically against
such a proceeding, before the Turkish
Authorities, in the Russian Consulate
General, and at the Patriarchate of
Constantinople;-(1) on the ground that
the establishing of such a monastery
within

the Greek Church, and the status quo —
 which for so many years past has been
 maintained by Christian nations with
 respect to the Holy Sepulchre, will be
 subverted. The Greek Patriarchate in
 Jerusalem, therefore, considers that
 the Ottoman Government should make
 every effort to oppose these advances
 on the part of Russia.

I have the honour to be,

With the highest respect,

Sir,

Your Excellency's most obedient

Humble Servant,

John Beckson

COPY

PRO MEMORIA

Sur l'affaire de Ain-Pharra

Vers le mois de Janvier de l'année courante trois Moines Russes du Mont Athos ont acheté les ruines de l'ancienne Laure de l'Abbé Chariton sise près de la source de Ain Pharra deux heures environ au N.E. de Jérusalem. Les Russes procédèrent à cet achat dans le but de reconstruire l'ancienne Laure et d'y installer de nombreux Moines de leurs compatriotes; afin de pouvoir se prévaloir avantageusement de leur Consulat, ils se servirent de leur nom et de leur nationalité laïques (Russe). Les Moines du Mont Athos étant considérés comme sujets ottomans, aussi un des acheteurs porte-t-il sur les titres de propriété le nom de Demètre Popoff, tandis qu'en sa qualité de Moine il se nomme Dosithee.

Le Patriarcat Orthodoxe a protesté énergiquement auprès du gouvernement Ottoman, du Consulat de Russie et du Patriarcat Oecumenique d'où relèvent les susdits Moines, (1) contre leur installation dans les limites de la juridiction d'une Eglise qui n'est pas la leur, les Saints Canons de l'Eglise interdisant formellement pareil procédé

1909
Jérusalem, July 29th
Antul Viktor

No. 44
1 fact.

Rec.
By Pat Aug 23

Act. G. Desj. No. 34 91899

Russian Monastery in

Palatine - upsting in the

foundry 9 - at a place

called the Park

near at-Piscine

July 20

July 20 1897

July 20 1897

July 20 1897

July 20 1897

July 20 1897

July 20 1897

July 20 1897

July 20 1897

July 20 1897

July 20 1897

July 20 1897

July 20 1897

July 20 1897

July 20 1897

et (2) contre l'achat même des ruines qu'il revendique
comme sa propre propriété, ce qui est prouvé par le témoi-
gnage des paysans des environs. Il serait à noter que le
Cheik Ali, qui a vendu l'immeuble à Demetre Popoff, ne s'
est déclaré propriétaire que quelques jours seulement avant
la vente, dans le but évident de partager avec les habi-
tants d'Annata le prix, qu'il toucherait de cet acte illé-
gal.

Tout en formulant ces protestations, le Patriarcat, en
vertu du Bérat Patriarcal, qui lui confère le droit d'ex-
pulsion de tout Moine se trouvant sans autorisation dans
son climat, a exigé l'éloignement des perturbateurs et la
restitution des ruines.

Toutefois, malgré ces protestations les Moines du Mont
Athos sous la protection avouée du Consulat de Russie, en-
tourèrent l'emplacement d'un enclos, rendirent habitables
les grottes qui s'y trouvent, élevèrent des constructions
en zinc, tracèrent des routes d'accès, - tout ceci avec une
rapidité fébrile.

Il est à peine nécessaire d'ajouter que ce coup de
main est de la plus haute importance pour le statu quo
ecclesiastique et par conséquent politique de la Palestine.
Les manœuvres de la Société Russe de Palestine se

sont démontrées insuffisantes à servir les plans Russes
en Orient. D'autre part l'expérience de conquérir par le
froc ayant réussi au Mont Athos, il a été jugé utile d'en-
tendre le programme en Palestine, où la sainteté de l'en-
droit et le prétexte du pèlerinage au St. Sépulcre sont de
bon aloi et donnent des chances d'un plus prompt et plus
grand succès.

C'est à la possession par les Moines que les Russes
visent; aussi ont-ils acheté déjà plusieurs endroits pro-
pices à la création de grands Couvents, d'une capacité de
plusieurs milliers des moines, ainsi qu'ils sont d'habitude
les Monastères Russes conformément à leurs vues politiques.

Si ces premières démarches venaient à leur réussir,
il y aura en Palestine dans un bien proche avenir plusieurs
Laures Russes avec des milliers des Moines qui, faisant
partie des ouailles du Patriarcat, auront fatalement leur
part dans son administration, ce qui aura comme résultat
direct le changement de statu quo ecclésiastique, ainsi
qu'il s'est passé au Couvent de St. Pantéléïmon au Mont
Athos.

Les Russes savent que d'après les lois canoniques
les objections du Patriarcat, et son opposition contre leurs

projet, sont d'une importance capitale; aussi se sont-ils pris par de moyens non officiels en se servant des Moines du Mont Athos; par conséquent une fois le Patriarcat dûment soutenu le plan échoue, et il leur passera plusieurs années pour essayer une nouvelle tentative.

La protestation énergique du Patriarcat n'a nullement été atténuée ni influencée par l'emprunt de 400,000 roubles qui lui a été simultanément accordé par le Gouvernement Russe dans le but de la reconstruction du Presbytère du St. Sépulcre a Moscou, ni par une retenue fort probable de ses revenus en Russie, de la part de cette dernière, revenus, qui constituent les $\frac{3}{4}$ de la totalité de ses biens en général, ce qui démontre d'une façon péremptoire l'importance attribuée par le Patriarcat aux agissements Russes.

La Sublime Porte instruite sur l'affaire, en comprend l'importance mais elle se sent le besoin d'être secondée pour s'opposer avec succès aux pressions de la Diplomatie Russe.

to
p
r
a
i

No. 45

Jerusalem.
August 9. 1904.

Sir,
In compliance with the instructions contained in Your Excellency's Circular of the 25th of April last, I have the honour to transmit herewith, under Flying Seal, a Despatch which I have addressed to the Secretary of State for Foreign Affairs reporting my having granted, subject to His Lordship's approval, a fortnights' leave to the Acting British Vice Consul at Jaffa.

I have the honour to be,
with the highest respect,

Sir,
Your Excellency's most obedient
humble servant

His Excellency
The Right Honble.
Sir N. O'Connor G.C.B.
etc. etc. etc.

John Dickson

179 Aug. 9. 1904